

délibération :
D_2019_6_4

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Mai 2019

Présents : 16

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 21

**Objet : Convention de fonds de
concours Travaux toiture
EHPAD de la Boëme - CCAS**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de réfection de la toiture sud de la résidence EHPAD de la Boëme sont nécessaires afin de sécuriser et pérenniser le bâtiment.

Ainsi, une consultation a été réalisée par l'EHPAD auprès d'entreprises du territoire pour chiffrer la solution la plus adaptée. L'EHPAD demande un soutien financier de la commune pour réaliser cet investissement.

Le montant des travaux s'élève à 19 991,51 € HT, dont le détail est le suivant :

- Construction de 2 pignons en agglos : 10 679,70 €
- Réparation Charpente : 4 257,75 €
- Reprise de la couverture : 5 054,06 €

Le montant du fonds de concours que peut apporter la commune est de 80 % de la dépense d'investissement Hors Taxes, soit une contribution de 15 993,20 €.

S'agissant d'une réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et sera amorti.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'apporter un soutien financier pour les travaux de réhabilitation de la toiture sud de l'EHPAD de la Boëme ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement à passer entre le CCAS/EHPAD et la Commune pour le versement d'un fonds de concours.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 JUL. 2019

Le Maire,

